



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

L'an 2023, le 4 avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29 mars 2023 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour

Vote	
pour	14
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, M. Potin, Mme Chéron, M. Augustin, Mme Six, M. Voisin, Mme Plesse, M. Buxaderas

Excusés : Ont donné pouvoir :
M. Vandamme pouvoir à M. Bourgin,
Mme Sinty pouvoir à M. Bouxirot,
Mme Dubuisson pouvoir à Mme Quillent,
M. Frénéa pouvoir à Mme Six

Absents :

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après
dépôt Préfecture du Val d'Oise.

Le 31 mai 2023

Et publication du : 31 mai 2023

D2023 36

Demande de subvention au conseil régional : Appel à projet Développement des énergies renouvelables pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la MSP

Monsieur le Maire rappelle, en 2021, le conseil municipal d'Us a lancé le projet de construction d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle.

Dans son avis accordant le permis de construire, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France accepte la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, le coût estimatif des travaux est de 63 000€.

En 2023, avec l'augmentation des coûts de l'énergie, une nouvelle réflexion a été menée concernant le chauffage du bâtiment. Un chauffage par pompe à chaleur AIR-AIR couplée aux panneaux photovoltaïques a été choisi. Cette solution est plus économique et moins énergivore.

Une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France, Appel à projet Développement des énergies renouvelables, permet l'accompagnement aux collectivités de l'installation des panneaux photovoltaïques.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir solliciter la subvention Appel à projet Développement des énergies renouvelables auprès du Conseil Régional, pour financer le coût des panneaux photovoltaïques.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût global de l'opération TTC.....75 600€

Coût global de l'opération HT63 000€

Taux subvention Conseil Régional IDF.....50%

Montant de la subvention.....31 500€

Reste à la charge de la commune

Emprunts et fonds propres.....44 100€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le plan de financement global de l'opération,

ACCEPTÉ que Monsieur le Maire sollicite la subvention, Appel à projet Développement des énergies renouvelables, pour un taux de 50% du montant de 63 000€, soit une subvention de 31 500€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE

J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**